

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2023
à 19h

Présents : DELBOS - LAC – LEBRETON – LIEUTAUD – BESSE – GOUTAL – LESCURE
BELHOMME – DAYRAL

Absents : MAIMPONTE - DEGOUL SAZOS

Délibération pour coût des charges locatives

Monsieur le maire rappelle au CM que jusque-là, les deux appartements au 1er étage de l'école étaient chauffés au gaz et que chaque locataire payait directement à Butagaz.

Suite à la création de la chaufferie, les appartements seront chauffés aux granulés de bois qui leur sera facturé par la mairie. La mairie dispose d'un compteur général en sortie de chaufferie, et les locataires ont un compteur individuel qui permettra de connaître la consommation de chacun.

Monsieur le maire propose au CM de mettre en place une charge locative mensuelle de cent euros qui sera appelée en même temps que le loyer, à chaque locataire.

Une régularisation semestrielle sera mise en place en fonction de la consommation effective.

La décision est prise à l'unanimité.

Référent déontologue.

L'association des maires du Cantal (AMF15) a proposé à chaque commune de désigner un référent déontologue qui pourra aider et intervenir en cas de conflit ou de litige, dans une demande d'accompagnement et de protection des élus.

Sur les trois candidatures proposées, à l'unanimité, le CM a choisi de désigner M. René PAGIS, ancien magistrat et cantalien d'origine.

Transfert des charges actions sociales – accueil des mineurs.

Monsieur le Maire rappelle que jusque-là, l'action sociale et l'accueil des mineurs étaient entièrement gérés par les plus grosses communes de la com com et des associations, (F.A.L, familles rurales) ; leur action consistait principalement à accueillir et occuper des enfants de moins de 12 ans, pendant les vacances scolaires.

Suite à un retrait associatif et une volonté des communes de mieux répartir les charges : la com com du Pays de Salers a donc décidé de prendre cette compétence en l'élargissant aux 13-17 ans.

La CLECT a donc travaillé pour élaborer un budget, après évaluation des charges et des subventions possibles, il reste un peu moins de 60 000€ à recevoir.

A une très large majorité, la CLECT décide de répercuter cette dépense à chaque commune en fonction du nombre d'habitants, pour Chausсенac, cela représente 1497€.

Après discussion, le CM de Chausсенac décide à l'unanimité de valider cette décision et de prendre une délibération dans ce sens car sur 2023 c'est 8 enfants de la commune qui ont pu bénéficier de cette prise en charge.

Les retours sont bons, les enfants pratiquent de nombreuses activités éducatives, et les parents qui travaillent ont une solution pour faire garder leurs enfants.

Questions diverses :

Monsieur le maire indique que les travaux sur l'église (mise en sécurité mécanique et électrique des cloches) vont bientôt commencer.

La chaufferie est définitivement terminée, elle a coûté ce qui était prévu au marché public, soit 91 693€ de travaux et 10400€ de maîtrise d'ouvrage. Les demandes de soldes de subventions vont pouvoir être faites.

Monsieur le Maire rappelle qu'une demande de subvention au titre des amendes de police a été faite au département pour aménager la cour de l'école et créer des places de parking, il informe que la commune s'est vu attribuer une aide de 6200€. Reste à définir les travaux.

Un devis a été établi par les établissements PAGES pour changer notre broyeur d'accotements qui est obsolète, ce devis s'élève à 5900€ HT ; le sujet reste au stade de la réflexion.

Fin du CM 0 21H